



SKYRUNNER®
FRANCE SERIES

Règlement 2020



PRÉSENTATION

La Fédération Internationale de Skyrunning a posé les bases de ce sport au début des années 2000. Aujourd'hui, elle délègue l'organisation de circuits nationaux un peu partout dans le monde. Ces circuits nationaux ont pour but de constituer le terreau de ce sport et de faire éclore au niveau international de nouveaux talents.

Le circuit national français de skyrunning est constitué d'épreuves dont les spécificités répondent aux critères de base établis par l'ISF.

On retrouvera donc dans ce circuit des épreuves assez courtes, dynamiques et sans limite de technicité.

L'objectif de SNS France est de proposer un circuit français cohérent, tant au niveau du format des épreuves qui le compose qu'au niveau de la répartition géographique.

Le calendrier n'est pas figé d'une année à l'autre, ce qui peut permettre à de nouvelles courses d'intégrer ce circuit dans la mesure où elles répondraient au cahier des charges.

L'idée étant de privilégier une petite course authentique qui permettrait de découvrir un territoire de passionnés, plutôt qu'une course de masse.

RÈGLES DE COURSE

Matériel obligatoire

SNS France n'impose aucun matériel obligatoire.

Il appartient à l'athlète de respecter le règlement de course de chaque organisation au niveau du matériel obligatoire. Un non-respect de cela pourrait entraîner une perte de points au niveau du classement général SNS France (en plus d'une rétrogradation / disqualification par l'organisateur).

L'autorisation d'utiliser des bâtons dépend de chacune des organisations.

Vainqueur

Il ne peut y avoir qu'un seul et unique vainqueur sur une course de Skyrunning.

En cas d'arrivée qui semblerait ex-aequo il appartient à l'organisateur d'avoir mis en place un dispositif permettant de départager les concurrents : photo finish, chronométrage par puce...

Cela est valable pour les H et pour les F.

Obligations pour les athlètes

Le vainqueur devra accepter de porter le maillot « Vainqueur » sur la ligne d'arrivée **et** sur les podiums. Les 2 premiers H et F devront attendre l'arrivée du / de la 3^{ème}, dans la raquette d'arrivée, pour répondre aux sollicitations de photographes.

En cas de non-respect de ces règles :

- SNS France retirera 20 points à l'athlète par point non respecté.
- l'organisation de la course sera suivie dans une éventuelle décision de « dégrader » le prix initialement prévu.

Autres points

SNS France n'impose pas d'autres règles de course.

Il appartient à l'athlète de consulter le règlement de chaque course pour connaître les différentes spécifiques : assistance, ravitaillements, mise hors course (disqualification ou raison médicale), ...

CLASSEMENTS ET PRIZE MONEY

Attribution de points

L'attribution des points se fait de la manière suivante sur les différentes courses des SNS France, avec une majoration de 20 % pour la finale.

Une course des SNS France qui serait également une manche des Skyrunner World Series (SWS) permettrait d'obtenir un bonus supplémentaire de 30 points.

Rang	Homme			Femme		
	Manche SNS France	Finale SNS France	Manche SNS + SWS	Manche SNS France	Finale SNS France	Manche SNS + SWS
	Valeur : X	Valeur : 1,2 X	Valeur : 1,2 X + 30	Valeur : X	Valeur : 1,2 X	Valeur : 1,2 X + 30
1	100	120	150	100	120	150
2	80	96	126	75	90	120
3	70	84	114	57	69	99
4	60	72	102	45	54	84
5	54	65	95	33	40	70
6	48	58	88	24	29	59
7	42	50	80	17	20	50
8	36	43	73	11	13	43
9	30	36	66	8	10	40
10	26	31	61	5	6	36
11	22	26	56			30
12	18	22	52			30
13	16	19	49			30
14	14	17	47			30
15	12	14	44			30
16	10	12	42			30
17	8	10	40			30
18	6	7	37			30
19	4	5	35			30
20	2	2	32			30
21			30			
22			30			
23			30			
24			30			
25			30			
26			30			
27			30			
28			30			
29			30			
30			30			

Attention :

Les points obtenus sur les manches des SWS France ne servent qu'à établir un classement général au niveau national.

Il n'y a pas de lien entre ce classement et le classement 104 semaines des Skyrunner World Series.

Une manche des SNS France qui serait également une manche des SWS permettrait d'obtenir des points pour le classement général annuel des SWS, selon les règles d'attribution propres à ce circuit, consultables ici : <https://www.skyrunnerworldseries.com/>

Classement général

A la fin de la série, un seul classement sera pris en compte et publié par SNS France. Ce classement sera établi à partir des 3 meilleurs résultats de chaque athlète.

Egalité

En cas d'égalité à la fin de la saison les athlètes seront départagés selon les critères suivants, dans l'ordre suivant :

- total cumulé de point (avec ceux obtenus sur une 4^{ème} course, par exemple)
- nombre de 1^{ère} place
- vainqueur de la dernière confrontation directe

Prize Money

Un prize money sera offert pour le classement général par SNS France (en plus de ceux potentiellement offert par chacune des organisations).

La répartition sera la suivante :

Classement	1	2	3
Homme	A confirmer		
Femme	A Confirmer		

Pour pouvoir recevoir son prix, l'athlète doit remplir les conditions suivantes :

- avoir participé à au moins 3 courses (c'est-à-dire avoir pris le départ)
- avoir participé à la finale
- être présent lors de la cérémonie de remise des prix du classement général, qui aura lieu lors de la finale.

En plus de ce prize money, les vainqueurs H et F du classement général, tout comme les vainqueurs H et F de l'une des manches, seront invités à participer à la course dénommée SkyMasters, la finale annuelle des Skyrunner World Series.

Classement 104 semaines glissantes

Rentrer dans le Top10 H et F sur une « simple » manche des SNS France ou sur la finale, permet de marquer des points pour le classement glissant sur 104 semaines du / de la meilleur(e) skyrunner(euse), suivant les règles disponibles ici : <https://www.skyrunnerworldseries.com/>

GESTION DE LA SÉRIE

Rôles de SNS France

- développer et assurer la promotion du skyrunning en France,
- faire respecter les règles spécifiques à la série,
- être jury en cas de réclamation concernant cette série,
- décerner le prize money final.

Antidopage

SNS France attire tout particulièrement l'attention des coureurs sur le respect des règles d'intégrité et d'éthique sportive. Les coureurs s'abstiennent de toute pratique de dopage.

La liste des substances et méthodes interdites (en compétition) est celle de l'AMA en vigueur à la date de la course (<http://www.wada-ama.org/fr/>).

SNS France se réserve le droit d'organiser des contrôles anti-dopage auxquels les coureurs acceptent de se soumettre.

En cas de contrôle positif, le coureur perdrait l'intégralité des points obtenus sur l'ensemble des manches, et ne pourrait prétendre au classement général.

Responsabilités et assurances

L'association SNS France est indépendante des courses qui composent la série. Elle ne pourrait donc être tenue pour responsable d'un fait de course.

Droit à l'image

Lors de son engagement à l'une des épreuves de la série, chaque concurrent autorise expressément l'organisation et SNS France à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ne souhaitant pas voir figurer leurs données nominatives sur les résultats qui seront publiés sur le site internet de SNS France sont priées de l'en informer avant la course : skyrunner.france.series@gmail.com

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leurs mêmes données nominatives publiées sur le site internet de la FFA doivent expressément le demander par mail : cil@athle.fr